



Proposition de loi d'Yves Bur

Rubrique : actualités - Date : mardi 8 novembre 2005

Dans FEMME ACTUELLE, trois questions au député Yves Bur, auteur de la proposition de loi. Le député dit vouloir protéger « chacun, fumeurs y compris » car « chaque année trois mille personnes meurent » du tabagisme passif. Rappelant que restaurants, bars et discothèques sont aussi des lieux de travail, il précise « leurs salariés ont aussi le droit d'être préservés de la fumée ». Selon lui, la loi Evin ne suffit pas car « sous prétexte qu'ils ne peuvent avoir deux zones distinctes, trop de restaurants ont choisi d'imposer la fumée à tous ». Yves Bur souligne que pour une bonne application de la loi « les pouvoirs publics devront entamer un long travail de pédagogie et prévoir un système de contrôle efficace ». Et il conclut « obliger des personnes à travailler dans la fumée de cigarettes est cancérigène. De ce point de vue, il n'y a aucune différence avec l'amiante ».

Fumeurs de pipes et proposition de loi d'Yves Bur

L'AFP qui indique que le juge Jean Louis Bruguière, chef de la section française antiterroriste, a été élu « premier fumeur de pipe de France 2005 » par la confrérie des maîtres pipiers, précise que le grand maître de la confrérie a déclaré « nous sommes contre l'interdiction totale de fumer dans les lieux publics mais nous défendons aussi le respect des non fumeurs. Les vrais fumeurs de pipe et de cigares ont toujours su s'isoler dans des fumoirs ». Il dit « compter sur les membres de la confrérie pour participer au lobbying en faveur des fumeurs ». Soulignant qu'en 2003, le double champion du monde de judo, David Douillet, parrain de la Fondation des hôpitaux de Paris -Hôpitaux de France, avait refusé d'être intronisé « premier fumeur de pipe de France », l'agence rappelle que la même année la lutte contre le cancer avait été désignée parmi les « chantiers » du Président de la République